

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78064

Objet

LOCATION DU MATERIEL
"ATUMAT" d'entretien
des égouts pour le
compte des communes
et des particuliers.

DATE DE CONVOCATION

29 MAI 1978

DATE D'AFFICHAGE

29 MAI 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le deux juin

à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

VIAUD par M. PAPEAU
MONTRON par M. POUMAILLOUX
POUGET par M. BUJARD

Absents : MM.

Melle FOUCHE par M. TETARD
NAULIN -Mme TACQUET

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 FEVRIER 1975, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs pour la location du matériel "ATUMAT" d'entretien des égouts. La Commission des Finances dans sa séance du 22 MAI 1978 a proposé de réviser ces tarifs en tenant compte de l'augmentation du prix du carburant et des charges de personnel. Un déplacement de ce matériel entraîne des frais d'essence et l'emploi de deux agents en moyenne pendant une heure pour les petites interventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

-Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 22 MAI 1978,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er JUILLET 1978, les tarifs pour la location du matériel "ATUMAT"

Pour mémoire

Ancien tarif

Nouveau tarif

DCM du 21/2/75

- par jour	600 F	1 200 F
- par demi-journée	350 F	700 F
- pour les petites interventions demandées par les particuliers	100 F	200 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Guy TETARD.

SOUS PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 9. JUIN 1978
DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
(Art. 46 du C. M. L.)

